



*COMMUNIQUE DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE
FORCE OUVRIERE DU NORD*

AIDE A DOMICILE dans le Nord : 8 000 Salariés en danger !!

Vendredi 28 octobre 2022, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière du Nord, en intersyndicale avec les syndicats CGT et CFDT a interpellé le Département. Le matin, l'intersyndicale s'est rendue à la Conférence de Presse qui se tenait à la Maison de l'Aide à Domicile à Lille. Etaient présents les représentants des Fédérations d'employeurs UNA Nord, ADMR Nord et Adédom.

Dans le département du Nord, depuis octobre 2017, les modalités de tarification prévues par le Code d'Action Sociale et des Familles, ont été de manière unilatérale abandonnées : un montant de prise en charge unique a été fixé par le Conseil Départemental, quel que soit le public accompagné et le type de prestations proposées, et un reste à charge complémentaire a été autorisé avec un plafond maximum occasionnant de fait d'importantes difficultés financières pour les structures d'aide à domicile.

8000 salariés dans le département risquent de perdre leur emploi et 45 000 personnes risquent de ne plus être pris en charge !

Sur les sujets abordés, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO du Nord a rappelé que face à l'accroissement de la population âgée, il était nécessaire d'avoir du personnel qualifié.

Nous avons par ailleurs rappelé nos revendications :

- Amélioration des conditions de travail ;
- Revoir les modes d'organisation du travail ;
- L'arrêt de la fragmentation des interventions ;
- Prise en charge au réel des déplacements et application de l'avenant 36/2017 sur la prise en charge à 100% du titre de transport. Cette prise en charge est en effet conditionnée au financement par le Conseil Départemental ;
- Revalorisation des salaires.

Sur l'avenant 43, agréé le 5 août 2021 et mis en œuvre au 1^{er} octobre 2021, qui avait pour objectif de revaloriser les salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO du Nord a rappelé que celui-ci a été négocié avec les Fédérations Employeurs et qu'il était

inacceptable d'entendre dire que ce fut « sans réelle concertation pour couvrir les surcoûts provoqués ».

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO du Nord a par ailleurs rappelé aux employeurs annésiques que cet avenant n'était pas correctement appliqué !

Jean-Marie PETITCOLLOT, représentant la Section Fédérale des Retraités de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO est intervenu sur le Pouvoir d'achat, le reste à charge imposé par le Conseil Départemental et l'inflation galopante qui risque d'atteindre les 10% en fin d'année.

L'Intersyndicale et les représentant des fédérations employeurs se sont rendus dans l'après-midi devant le Conseil Départemental du Nord, afin d'y être reçus. La seule réponse face au danger réel de voir des structures disparaître et des salariés mis au chômage fut de fermer les portes.

Aucune réponse, juste du mépris !

